INTERVIEW

Marie-Christine Dalloz

Députée du Jura

BEL : Quel est votre sentiment sur ce projet de loi Travail ?

Marie-Christine Dalloz : Le président de la République nous avait promis une loi pour faciliter et fluidifier l'emploi. À l'origine, cette loi prévoyait d'assouplir les contraintes qui pèsent sur les entreprises pour faciliter les embauches. Mais, à force de reculades et de concessions, le gouvernement, face à la grogne sociale, a vidé ce texte de son sens et, au final, cette loi manque cruellement d'ambition et elle risque au contraire d'alourdir encore les procédures et de provoquer l'inverse de son ambition affichée.

Les dispositions qui auraient permis aux TPE-PME de s'adapter et d'embaucher ont été retirées : je pense notamment au plafonnement des dommages et intérêts accordés par les prud'hommes et aux mesures de souplesse en matière d'organisation du travail.

> « Je fais le triste constat que chaque volonté de simplification a conduit à une complexification de l'environnement normatif. C'est une des causes de notre perte de compétitivité. »

Le résultat est décevant à tous égards : le patronat se considère lésé par rapport aux annonces initiales, et la majorité des « partenaires sociaux » dénonce et condamne cette réforme. Depuis plusieurs semaines, ce projet de loi sur le travail est au centre de l'actualité économique, sociale et politique de notre pays, notamment pour les inquiétudes qu'il suscite auprès de la population, et plus particulièrement auprès des jeunes. Les fortes mobilisations de ces derniers jours l'attestent. Un mouvement tel que Nuit debout est né de la contestation à ce projet de loi. Je crains que cette loi ne soit plus source de rigidité que de flexibilité pour les entreprises françaises Avec ce texte, le gouvernement rate une nouvelle fois l'occasion de mener les réformes dont notre pays a besoin.

BEL : Y a-t-il, selon vous, un modèle à privilégier pour faire face aux bouleversements de l'économie ?

M.-C.D. : Il faut privilégier un modèle de travail capable de favoriser la compétitivité de nos entreprises indispensable au redressement de notre économie. Il est nécessaire de libéraliser et de fluidifier le marché du travail, d'accompagner les entreprises pour qu'elles embauchent, je pense notamment aux exonérations de charges sur les bas salaires. Ce serait une mesure immédiate, facile à mettre en œuvre et concrète. Pour autant, je ne suis pas favorable à un modèle ultralibéral.

BEL : N'aurait-il pas fallu, avant même une loi sur la flexibilité du travail, s'attaquer aux freins à l'emploi que constituent les 35 heures ou encore l'empilement successif de lois, décrets et autres jurisprudences en matière de droit du travail ?

M.-C.D. : Oui, c'est une évidence, mais pour mener cette réforme et la remise en question des 35 heures, il faut un réel courage politique. De plus, en France, le droit du travail est extrêmement complexe, la jurisprudence excessivement riche et le code du travail trop volumineux. Je fais le triste constat que chaque volonté de simplification a conduit à une complexification de l'environnement normatif. C'est une des causes de notre perte de compétitivité.

Concernant les 35 heures, ce texte affiche une volonté inavouée de les déverrouiller. En permettant aux accords d'entreprise de fixer le taux de majoration des heures supplémentaires avec pour seule injonction de les majorer d'au moins « seulement » 10 % et la mise en place d'accords de développement d'emploi dits « accords offensifs », introduits par un amendement de Gérard Cherpion. Ce projet de loi donne quelques outils supplémentaires pour alléger l'effet couperet des 35 heures. Pour autant, le principe des 35 heures n'est pas remis en cause.

BEL : Le gouvernement entend taxer les CDD, pour donner des gages aux manifestants de la place de la République, à Paris. Qu'en pensez-vous ?

M.-C.D. : Le Premier ministre a annoncé la taxation des CDD après une réunion avec les étudiants. Cette mesure porte en elle-même sa propre contradiction : soit il y a des abus sur l'utilisation des CDD, et alors il faut les sanctionner, soit l'utilisation des CDD correspond à leur vocation, et on ne comprend pas pourquoi il faudrait les surtaxer. Cette surtaxe va alourdir le coût du travail et va à l'encontre de l'affichage de flexibilité de cette réforme, elle va bien sûr peser sur la compétitivité de l'industrie française. Le rapporteur du texte, Christophe Sirugue, est opposé à cette mesure, il a annoncé publiquement qu'il ne déposerait aucun amendement en ce sens.

BEL : Enfin, quelles sont, selon vous, les mesures indispensables au redressement de notre économie, et donc pour dynamiser le marché du travail ?

M.-C.D. : Je pense qu'il faut revenir sur les 35 heures, pour garantir la flexibilité et l'adaptation au marché du travail. Il est nécessaire de favoriser et développer l'apprentissage, j'ai déposé des amendements en ce sens sur le projet de loi. L'apprentissage est une source d'emplois pour les entreprises, mais aussi offre de vraies perspectives d'embauches pour les jeunes qui rencontrent des difficultés à entrer sur le marché du travail.

> « Il est nécessaire de libéraliser et de fluidifier le marché du travail, d'accompagner les entreprises pour qu'elles embauchent, je pense notamment aux exonérations de charges sur les bas salaires. »

Numéro 317 › mai 2016 — www.andl.fr ‹ Bulletin des élus locaux ‹ 15 ›